

PROGRAMME DE FORMATION

Prérequis :

Aucune connaissance en électricité requise.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Formateurs :

Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510.

Lieu de formation :

Au centre de formation 2D+ Formation ou sur le lieu de travail du candidat.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active, supports multimédias, échanges et études de cas pratiques.

Validation des acquis :

Evaluations théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Habilitation Electrique B0/H0/H0V

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître les règles de sécurité à appliquer pour se prémunir des dangers de l'électricité lors de travaux non électriques effectués dans un environnement électrique.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance des titres d'habilitation électrique.

COMPETENCES VISEES :

- Connaître le rôle et les responsabilités de chaque intervenant vis-à-vis de la Norme NFC18-510.
- Savoir se comporter et donner les consignes adéquates à l'environnement à risque électrique.
- Acquérir les notions de base en électricité.
- Connaître et comprendre les risques liés à l'électricité et savoir s'en protéger.
- Savoir réagir en cas d'accident électrique.
- Comprendre et savoir réagir face à un incendie d'origine électrique.

CONTEXTE :

Selon les principes généraux de prévention introduits par le Code du travail (articles L. 4121-1 à L. 4121-5), l'employeur doit « donner des instructions appropriées aux travailleurs ». En conséquence, il se doit de former ses salariés à la prévention du risque électrique. L'objectif de la formation est de faire acquérir au salarié la compétence nécessaire pour qu'il puisse exercer son activité en toute sécurité. À l'issue de cette formation, et en complément des instructions de sécurité, l'employeur délivre au salarié une habilitation électrique pour les opérations qui la nécessitent.

Extrait : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/prevention-risque-electrique.html>

Voir aussi :

- Les articles R 4544-9 à R4544-11 du Code du Travail
- La norme NFC18-510/A2

PUBLIC VISE :

Toute personne ayant à réaliser des travaux d'ordre non électrique (nettoyage, peinture, etc.) dans un environnement à risque électrique (local électrique ou au voisinage de pièces nues et sous tension).

EQUIPEMENT A PREVOIR :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité).

PROGRAMME DE FORMATION

Effectif :

De 1 à 12 personnes.

Durée :

Formation initiale et recyclage : 1 jour (7 heures) (incluant théorie et pratique).

Dispositifs de suivi :

Feuille d'émargement et attestation de fin de stage, précisant si l'objectif a été atteint ou non.

Accès aux personnes en**situation de handicap :**

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques. Contactez-nous pour plus d'information

PARCOURS PEDAGOGIQUE

Partie théorique :**◇ 1ère partie :**

- Les statistiques d'accidents du travail
- Le Code du travail
- Les droits et obligations des salariés et de l'employeur.
- Les acteurs de prévention

◇ 2^{ème} partie :

- Les habilitations selon la Norme NFC18-510
- Les domaines de tension
- Les courants continu et alternatif
- Les grandeurs électriques
- Les distances et les zones
- Les différents documents en fonction des opérations réalisées
- Les risques liés à l'électricité
- Les effets de l'électrisation sur le corps humain
- La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
- Les moyens de prévention face aux risques électriques

Partie pratique :

- Identification d'un environnement présentant un risque électrique
- Reconnaissance des zones
- Mise en place d'un balisage adapté

MOYENS TECHNIQUES :

Armoire électrique ou maquette pédagogique.

Installations électriques Basse Tension et Haute Tension accessibles sur site.



NOMBRES DE STAGIAIRES

A venir



TAUX SATISFACTION*

A venir

*Le taux de satisfaction est calculé sur les participants ayant répondu à notre enquête de satisfaction en 2025